Département de la Sarthe
Arrondissement de Mamers
Canton de la Ferté Bernard
Mairie de DEHAULT – 72400
2 impasse de la Mairie
Tél : 02 43 93 18 55

Arrêté de neutralisation de la circulation et de stationnement lors d'une vente au déballage

ARRETE n° 2025-3

-o0o-

Le Maire de la commune de DEHAULT,
Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2213-1 et suivants,
Vu la demande présentée par le Comité des Fêtes de Dehault d'organiser une vente au déballage dans le bourg de la commune le mercredi 08 mai 2025,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité pendant la vente au déballage,
Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Le mercredi 08 mai 2025 de 05 heures à 19 heures, la circulation :

- est interdite rue de la fontaine, rue du Château, rue de Montreteau, rue des Rosiers.
- mise en place d'une déviation au lieu-dit Launay vers Saint-Aubin- Des-Coudrais ou Nogent-Le-Bernard,
- mise en place d'une déviation au croisement du chemin du paradis (CR2) direction vers Saint-Georges-du-Rosay,
- une autre déviation sera mise en place par la rue des Lilas et la rue du Bordage

Article 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par les organisateurs.

Article 3 : Toute facilité sera accordée aux véhicules de secours et aux riverains.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mr le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours
- Mr le Commandant de gendarmerie de La Ferté Bernard,
- Mr le Président du Comité des Fêtes,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

MAIRIE de DEHAULT 72400

LE MAIRE

Guy CHEVAUCHER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201144-20250505-20253-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/05/2025